



France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

**anjou**

**Appel à projet France Très Haut Débit – Réseaux  
d’initiative publique**

-

**Annexe 1 : fiche synthétique du projet du Syndicat  
Mixte Ouvert Anjou Numérique**

**anjou**  
**numérique**

---

## 1. Territoire

---

*Pop.* : **800 191 habitants** (source INSEE 2016) dont **422 634 hors zone conventionnée** (53%)

*Densité* : **111,7 hab./km<sup>2</sup>** (moyenne nat. : 114)

*Nb d'entreprises de plus de 20 salariés* : **1 277**

*Part de résidences secondaires* : **9,4 %** de résidences secondaires et logements vacants

*Taux PFTHD* : **47,5%** Plafond PFTHD : **441 €**

*Lignes ADSL dégroupées* : 89% des lignes

*Lignes ADSL inférieures à 3 Mbps* : **13,0%**

## 2. Articulation des initiatives publiques et privées

---

*CCRANT* : 16/11/2015

*Consultation ARCEP* : en cours (du 02/08/2016 au 02/10/2016)

*Conventions de déploiement sur le territoire* : La CPSD d'Angers Métropole est finalisée et la signature par les différentes parties devrait intervenir prochainement. La CA du Choletais et la Ville de Saumur n'ont pas, quant à elles, engagé le processus de signature de CPSD, mais travaillent de manière étroite avec Orange pour le suivi et l'organisation des déploiements.

*Déploiements FttH d'initiative privée* : 45 communes réparties sur la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, la Communauté d'Agglomération du Choletais et la commune de Saumur.

*Déploiements FttO d'initiative privée* : 131 communes (Orange). Le taux d'éligibilité aux offres THD d'Orange est de 67,6 % pour l'ensemble des entreprises (82,7 % pour les entreprises de plus de 20 salariés)

## 3. Objectifs de couverture à long terme (SDTAN)

---

*Adoption du SDTAN* : adopté le 26 novembre 2013 et en cours d'actualisation

*Couverture* : au moins 53% de couverture FttH sur la zone d'investissement public (plancher fixé par les EPCI). Le choix du montage concessif devrait permettre de s'approcher d'une couverture FttH proche de 100% à horizon 7 ans

#### 4. Projet Phase 1 – Période de 7 ans 2017 – 2023

##### Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont PFTHD	Coût/ligne	Calendrier
Collecte <u>(optionnelle)</u>	-	9,5 M€	2,7 M€	-	2018 – 2020
Desserte FttH	267 540	300,7 M€	81,9 M€	1 124 €	2018 – 2023
FttH raccordements	148 491	81,7 M€	21,2 M€	550 €	2018 – 2027
Montée en Débit FttN	5 331	2,8 M€	0,8 M€	518 €	2017
Desserte FttE de bâti. prio. (hors FttH)	-	- M€	- M€	- €	-
Inclusion numérique	500	0,2 M€	0,1 M€	400 €	2017 – 2023
Etudes	-	1,0M€	0,3 M€	-	2017 – 2023
Coût total du projet : <b>395,8 M€</b> (dont <b>106,9 M€ de soutien de l'Etat</b> )					

*Notes sur les déploiements :* L'étude réalisée par le SMO respecte les principes d'harmonisation des déploiements de la Mission Très Haut Débit et sont complémentaires des déploiements privés

*Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) :* Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique

*Maître d'ouvrage (si différent) :*

*Montage juridique :* Le montage retenu est un montage global de concession de travaux et de services pour la collecte et le FttH. Les éventuels déploiements résiduels liés au traitement des raccordements « longs » ou à la « pose différée de PBO » pourraient faire l'objet de déploiements sous maîtrise d'ouvrage publique dans le cadre d'un volet « affermage » et être ensuite remis en exploitation au partenaire privé.

De manière spécifique, les éventuelles opérations de montée en débit via l'offre PRM d'Orange seraient engagées dans le cadre d'un marché de travaux dédié.

##### Plan de financement :

	EPCI	Département	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres* : Déléataire
<b>Montant (en M€)</b>	<b>83,3 M€</b>	<b>25,0 M€</b>	<b>21 M€</b>	<b>85,7 M€</b>	<b>3,5 M€</b>	<b>95,6 M€</b>
%	26,5 %	8,0 %	6,7 %	27,3 %	1,1 %	30,4 %

NB : plan de financement hors raccordements

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

VOLET DU PROJET	PERIODE DE REALISATION							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marché de travaux FfN (publication DCE et choix titulaire)	X	X						
Concession de travaux (publication DCE et choix titulaire)	X	X						
FfN (Montée en Débit)		X	X					
FfH			X	X	X	X	X	X
Collecte			X	X	X			

## 5. Notes et commentaires (autres)

- Existence du RIP de première génération Melisa : DSP Melisa Infrastructures jusqu'en 2026 et DSP Melisa Territoires Ruraux jusqu'en 2024
- Le poids de l'habitat isolé représente 13% des prises sur le territoire.